

18 juin 2024

COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION 11 juin 2024

Avec un ordre du jour essentiellement constitué par les interrogations des organisations syndicales !

Effectivement, à ce CSA, notre directeur général a relevé que 33 questions ont été demandées par les OS et ajoutées à l'ordre du jour. On ne peut que l'en remercier, mais nous estimons que certaines de ces questions auraient pu être portées à l'ordre du jour par l'administration.

Vous trouverez la déclaration liminaire et les questions ajoutées à l'ordre par le Sne-FSU [ICI](#).

Charte des usages des outils numériques :

Cette charte est adoptée, va être publiée sur l'intranet et remise aux nouvelles recrues.

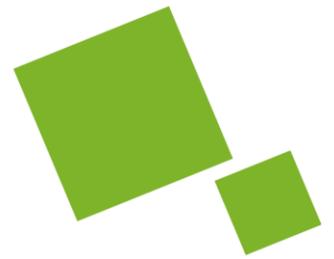
Modification du projet d'instruction armement concernant les mesures de retrait de restitution de l'armement :

Malgré un vote sur un précédent CSA pour modifier les conditions de retrait de restitution de l'arme, cette instruction n'avait pas été publiée. Elle a de nouveau été soumise pour apporter un paragraphe tenant compte d'éventuelles situations de handicap d'agents en formation initiale. Le Sne-FSU ne peut que s'en féliciter, mais fidèle à sa position sur la globalité de cette instruction a voté contre. Effectivement, nous vous rappelons que le Sne-FSU a déposé un recours portant en partie sur l'armement des agents en parcs nationaux marins.

Note de service concernant les jeux olympiques et paralympiques : Cette note validée est sur l'intranet.

Point d'étape relatif au projet "raison d'être de l'OFB" :

Fidèle à sa position depuis l'ouverture des réflexions sur ce point à l'OFB, le Sne-FSU est resté spectateur pour entendre les arguments de l'administration et a rappelé que le timing de ce projet "raison d'être" est très mal venu, que la priorité aurait dû porter sur la surcharge de travail des agents au regard du



rendu de l'enquête psychosociale.

Le Sne-FSU espère que chacun pourra exprimer son mal être à la hauteur de son ressenti. Nous rappelons que ce projet n'a pas vocation à être comme cela nous l'a été écrit et dit à maintes reprises dans les groupes de travail ou document fourni à l'ensemble des agents :

- Un projet de réorganisation
- Un projet de refonte, restructuration
- Un projet Santé Sécurité au Travail
- Un projet de communication externe, un slogan, une action marketing, une mode
- Une baguette magique : un projet qui va « résoudre » toutes problématiques et qui va se suffire à lui-même
- Une substitution à des projets en cours
- Une démarche sur la répartition des moyens

Pendant, il a bien été présenté comme un outil de management.

A bon entendeur !!!! Sur ce sujet, chacun fera son choix.

Crise agricole :

A l'heure actuelle Fin mars, les difficultés de reprise des contrôles administratifs concernaient au moins un tiers des départements. Il est à noter que dans certains départements des actes et des procédures ont été reportés à la demande des préfetures et ou des parquets. Un bilan de reprise récent n'a pas été fait, mais il semble que le travail "normal" ait repris dans presque tous les départements.

Effectifs :

A l'origine l'OFB avait obtenu 15 postes en 2023 et 47 en 2024 essentiellement pour la stratégie nationale pour la biodiversité (SNB). Aujourd'hui ces 15 + 47 se transforment en 47 dont 15....

Encore une fois, l'OFB se retrouve face à des engagements non tenus.

Temps de travail :

Certaines organisations syndicales, dont le Sne-FSU, avaient demandé au Directeur général de suivre l'expérimentation sur la semaine en 4 jours comme proposée par la fonction publique et relayée par le ministère. Le directeur général nous informe de la non recevabilité de cette demande, sous prétexte que la « cour des comptes pointe du doigt l'incompatibilité d'avoir une semaine en 4 jours alors que des contraintes sont mises en place pour avoir une réactivité quotidienne sur le terrain ».

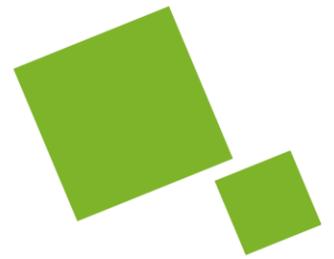
La cour des comptes a bon dos et à croire qu'à l'OFB nous ne disposons que d'agents de terrain !!!

A noter que la réflexion sur l'instruction du temps de travail commencera en 2025.

Quasi-statut de l'environnement :

Le Directeur général confirme la réunion du 26 juin au ministère pour l'ouverture des négociations sur le quasi statut environnement. Les sujets porteront sur l'indiciaire, le régime indemnitaire et les taux pro/pro.

Le Sne-FSU rappelle que des mesures immédiates peuvent être prises sans modification des textes : il suffirait d'octroyer des primes au-delà du socle. Il faudrait pour cela revoir le calcul de l'enveloppe budgétaire alloué au régime indemnitaire. Le DG note qu'il y a un sujet sur les primes.



Promotion dans certains corps du MTECT :

Les agents promouvables restent dans l'attente de savoir s'ils sont proposés. L'administration se renseigne sur les critères retenus pour l'octroi des promotions et verra comment ensuite communiquer avec les organisations syndicales.

Régime indemnitaire des personnels hors ATE-TE :

La DGDR adjointe précise que la note de gestion ministérielle peut être déclinée à leur bon vouloir à l'OFB. Ils n'ont pas d'obligation, tant sur le fond (les critères à retenir) que sur la forme (le timing à adopter pour l'évolution des déclinaisons dans les notes de gestion OFB).

Ou comment l'OFB applique les notes ministérielles au rabais !!!

Subrogation pour les agents sous quasi statut :

La DRH confirme qu'avec la mise en place de la protection sociale complémentaire, cela va s'imposer. Le ministère va voir la possibilité de sa mise en application dans le nouvel outil de paie RenoRH. Pour le Sne-FSU, cela ne fait que retarder sa mise en application et laisse perdurer la problématique du remboursement par les agents des sommes indument versées par l'établissement liées au décalage entre la déclaration des arrêts de travail et la gestion des paies. 2 mois de décalage dans le meilleur des cas !!!

Vigilance :

Prévoyez que le trop perçu sera déduit sur un prochain salaire si vous percevez l'intégralité de votre traitement lors d'un arrêt maladie.

Primes de restructuration de service :

Le Sne-FSU a rappelé que chaque agent concerné devait avoir une décision soit favorable ou défavorable. L'engagement avait été pris mais pas appliqué. Le Directeur général confirme que les intéressés doivent avoir cette décision.

Evolutions législatives en matière de contrôle et pénalisation des infractions environnementales :

Le Sénat vient de suspendre ses travaux, donc pour le moment pas d'évolution.

Modalités de prise en charge 2024 des permis de chasser seront identiques à l'année passée

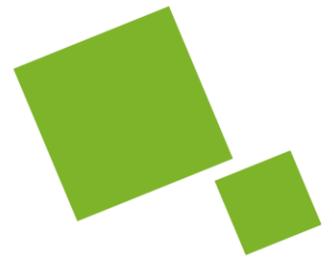
Audit interne d'assurance de l'activité de police dans les services opérationnels :

La DET dispose d'une lettre de mission signée par le DG décidée fin 2022 concernant un audit de routine sur les services. Fin 2023, 2 audits tests ont été effectués. En 2024, 6 services et un parc marin tirés au sort seront audités. Le but de ces audits est de permettre au service de s'autocontrôler.

Direction des grands prédateurs terrestres :

Une nouvelle fois cette direction est pointée du doigt en raison des difficultés rencontrées par les agents sur : amplitudes horaires non respectées, conditions de travail, lieu d'affectation, ...

Le Sne-FSU interpelle sur la légalité sur la décision N° 2021 – DGD MS – 12 du 14 octobre 2021 sur les dépassements d'amplitude qui ne permet pas aux agents de pouvoir récupérer leurs heures et dont l'exécution n'est pas présentée au CSA.



Le DGDR refuse de fournir aux représentants du personnel siégeant au CSA les recommandations de l'audit sur cette direction. Aurait-on des choses à nous cacher ?

Service gestion administratif et paye :

Le Directeur général ne sous-estime pas la situation. Un grand nombre de points est listé par les organisations syndicales. Ce point étant trop important pour être traité lors de ce CSA, une réunion est programmée le 01 juillet afin de pouvoir approfondir les sujets.



Direction système d'information :

Le DGDR affirme que la suppression des techniciens informatiques OFB n'est pas d'actualité. Les prestataires viennent seulement en renfort.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à nous contacter

Le Sne-FSU vous rappelle également les dates de ses prochaines permanences en visio (lien zoom : <https://ofb-fr.zoom.us/j/97028808592>) : le 27 juin 2024 et le 26 septembre 2024 de 9 h à 12 h 30 et de 13 h à 17 h 30

NOUS CONTACTER :

Email : sne-fsu@ofb.gouv.fr

Site internet : <https://snefsu.org/sujets/le-sne-et-ses-sections/biodiversite-ofb/>



Contacter votre section « Biodiversité »

Haut-de-France - Normandie

cyrille.cantayre@ofb.gouv.fr
06 76 61 32 64

Bretagne - Pays-de-Loire

becot.matthieu@wanadoo.fr
06 14 16 19 81

Nouvelle-Aquitaine

js_reynaud@hotmail.fr
06 25 07 05 58

Provence - Alpes - Côte d'Azur – Corse

snepacacorse@gmail.com
stephane.plessis@ofb.gouv.fr
06 70 81 78 84 / 06 20 28 80 58

Centre - Val-de-Loire - Ile-de-France - Outre-Mer

sébastien.jacquillat@gmail.com

Grand-Est

patrice.brenans@ofb.gouv.fr
06 27 02 57 54

Bourgogne – Franche-Comté

sne-fsu@ofb.gouv.fr
06 20 99 91 84

Auvergne – Rhône-Alpes

amelie.chantereau@ofb.gouv.fr
06 30 62 93 87

Occitanie

fabienne.mallet@ofb.gouv.fr
06 83 61 17 37

Co-secrétaires de la branche « Biodiversité »

Isabelle HEBA
06 68 77 69 49

Sébastien JACQUILLAT
06 34 04 63 29

isabelle.heba@gmail.com sebastien.jacquillat@gmail.com

Adhérez au SNE-FSU

Le SNE, un syndicat de la FSU

